### NOTRE FONCTIONNEMENT

#### **FONCTIONNEMENT GENERAL**

Le portage de repas est administrativement géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le service commun de production de repas de Sablé-sur-Sarthe est en charge de la commande des aliments, la réalisation des menus ainsi que des repas et de leur livraison.

#### A QUI FAIRE LA DEMANDE?

- > Inscription auprès du Pôle seniors et autonome
- > Nous prendrons vos informations :
  - Identité
  - Lieu de résidence
  - Les coordonnées d'une personne contact
  - Si vous avez un régime spécifique
  - Le nombre de repas par semaine souhaité
- > Comptez cinq jours ouvrés pour une mise en place de portage de repas

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS



5 RUE HAUTE SAINT MARTIN
72300 SABLÉ-SUR-SARTHE.
seniorsetautonomie@sablesursarthe.fr
02-43-62-50-12



**ACCÈS À UN PARKING À L'ENTREE DU CCAS** 



## PORTAGE DE REPAS



PÔLE SENIORS ET AUTONOMIE DE SABLÉ SUR SARTHE

# COMMENT FONCTIONNE T-IL?

#### **INCLUS DANS VOTRE MENU**

- > Entrée
- > Plat et son accompagnement
- > Salade
- > Fromage
- > Dessert
- > Potage

Il est également possible d'avoir de la boisson:

- > Jus de raisin
- > Eau
- > Vin rouge

#### LA TARIFICATION

Le tarif du portage de repas est voté annuellement.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le Pôle seniors et autonomie de Sablé-sur-Sarthe au

02-43-62-50-12

#### **QUAND LA LIVRAISON A T-ELLE LIEU?**

- > La livraison a lieu à votre domicile, le matin à partir de 7 heures, du lundi au vendredi.
- > Les repas du week-end sont livrés le vendredi.
- > Il est possible de laisser accès à une boite à clé pour les personnes ne pouvant pas ouvrir la porte de leur domicile.



### LES DÉLAIS

Délais de cinq jours pour :

- > Mise en place du portage
- > Annulation en cas d'absence
- > Remise en place du portage lors d'un retour à domicile

Si le service est prévenu moins de cinq jours avant la date d'absence, les repas vous seront facturés.

Pour les hospitalisations, il n'y as pas de facturation. Il faudra fournir un bulletin de situation au Pôle seniors et autonomie de Sablé-sur-Sarthe.

#### LA FACTURATION

Vous recevrez une facture par le biais du Trésor Public à partir de la quinzaine du mois suivant.

La facture sera à régler directement au Trésor Public.

#### **LES COMMU NES DESSERVIES:**

- > Asnières -sur-Vègre
- > Auvers-le-Hamon
- > Avoise
- > Bouessay
- > Courtillers
- > Juigné
- > Le Bailleul > Louailles
- > Notre-Dame-du-Pé
- > Parcé-sur-Sarthe
- > Pincé
- > Précigné
- > Sablé-sur-Sarthe
- > Solesmes
- > Souvigné
- > Vion La-Chapelle-du-Chêne

